

ACADEMIE DE
ORLEANS - TOURS

COLLEGE JOSEPH PAUL-BONCOUR
BP 54 – BD JEAN MOULIN
41110 ST AIGNAN SUR CHER

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
27/01/2022**

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 14/01/2022

Présidence de : M. GALLAND, PRINCIPAL

Quorum : 16

Nombre des présents : 23

Nombre d'absents excusés : 7

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
I. Conseil d'administration					
1. Adoption du P.V. de séance du 25/11/2021	Avis				
II. Projet d'établissement					
1. DHG	Actes				
2. Oral DNB	Avis				
III. Gestion financière					
1. DBM					
2. Admissions en non-valeur	Acte				
IV. Questions diverses					

Signatures

Le Président

Official stamp of Collège Joseph Paul-Boncour, Le Principal, with a blue ink signature over it.

Le Secrétaire

A blue ink signature of the Secretary.

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 27/01/2022

Qualité		Titulaires				Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	Galland - Nicolas	X							
	Adjointe	Nadeau - Emeric	X							
	Gestionnaire	Ledys - Christine	X							
	CPE	Busseuil - Jennifer	X							
	Directeur Segpa	Lavaux - Valérie	X							
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Sartori - Philippe	X							
		Cadoret - Stéphane			X					
	Groupement de commune	Carnat - Eric	X							
	Commune siège	Gomes - Zita			X					
Personnalité qualifiée		Bussereau-Valtel - Delphine		X						
Total		10	7	1	2					
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Aulnette - Amélie	X							
		Rousset - Thomas	X							
		Rioland - Grégory	X							
		Cartier - Marie	X							
		Delalande - Catherine	X							
		Sellier - Karine	X							
		Sergeant – Lenny	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Bachelier – Marie-Lise			X		Mazouard - Fabrice	X		
		Rémond - Delphine	X							
		Renard - Fabienne			X					
Total		10	8		2		1			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Boucher - Isabelle	X							
		Moulon - Magali	X							
		Pinguet - Christophe	X							
		Plumerant - Marianne			X		Riandière – Sandra	X		
		Charbonnier - Carole	X							
		Cayet - Céline			X					
		Cailleaux - Sophie			X					
	Elèves	Lemant-Barjolle - Swan	X							
		Rioland - Noah	X							
		Derlon - Almanzo			X					
Total	30	10	6		4		1			

RUBRIQUE I. Conseil d'administration

1. Adoption du P.V. de séance du 25/11/2021

1.1. Le principal soumet au vote l'adoption du P.V. de séance du 25/11/2021

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

RUBRIQUE II. Projet d'établissement

1. DHG

Présentation de la ventilation de la DHG.

Le principal présente l'enveloppe allouée à l'établissement, la démarche suivie et la proposition de ventilation pour l'enseignement adapté et pour l'enseignement général.

Enveloppe allouée :

L'enseignement adapté est doté de 138,5 heures, réparties en 167 HP (heure poste) et 16,5 HSA (heure supplémentaire annuelle). Cette enveloppe est assez stable par rapport à l'année dernière.

L'enseignement général est doté de 501,5 heures, réparties en 437,5 HP, 43 HSA et 21 HP ULIS. Il y a moins d'élèves en 6ème, il n'y aura donc que 3 classes de 6ème à la rentrée 2022, ce qui explique la diminution de 30 HP et 2,5 HSA par rapport à l'année dernière.

Calcul de la dotation :

Le calcul se fait en appliquant un seuil unique du nombre d'élèves par classe : il est de 30 pour tous les niveaux. C'est arrondi à l'entier supérieur.

Pour le niveau 6ème, la prévision est de 80 élèves à la rentrée 2022, ce qui correspond à 3 classes. Il y en a actuellement 4, d'où une diminution d'heures qui a un impact sur le personnel enseignant. Pour les autres niveaux, il y a 4 classes par niveau, comme cette année.

Le calcul prend en compte les horaires obligatoires des classes par niveau et un pourcentage pour l'autonomie de l'établissement.

Démarche suivie :

La notification des DHG dans les établissements a eu lieu le 21 décembre. Du 6 au 20 janvier, des conseils d'enseignement ont eu lieu pour discuter avec les équipes disciplinaires des besoins, demandes pour la rentrée 2022. Le 20 janvier a eu lieu un conseil pédagogique pour discuter la proposition de ventilation de la DHG. Suite aux discussions durant ce conseil, le principal propose la ventilation présentée au conseil d'administration ce 27 janvier.

La démarche suivie pour la réflexion était de prendre en compte :

- la prise en charge individualisée des élèves avec l'AP où il y a des groupes à effectif réduit,
- le dispositif de remédiation,

- le dispositif devoirs faits est doté d'une autre enveloppe,
- une meilleure acquisition des fondamentaux donc de privilégier le français et les mathématiques.
- favoriser la co-intervention,
- favoriser le niveau 6ème pour démarrer au collège avec plus d'aide et le niveau 3ème pour travailler le diplôme et l'orientation,
- promouvoir les échanges de pratiques entre les collègues de l'enseignement adapté et général, ainsi que l'inclusion des élèves,
- conserver suffisamment de moyens dans le braille pour conserver une dynamique de projet. Le braille contient des HSA qui sont ensuite transformées en HSE (heure supplémentaire effective) permettant de rémunérer des heures ponctuelles dans l'année.

Proposition de ventilation :

Pour l'enseignement adapté, il y a 1 division en 6ème, 1 en 3ème et 1,5 divisions en 5ème et en 4ème qui sont dédoublées (2 divisions par niveau) sur l'autonomie pour fonctionner plus facilement, notamment au niveau pédagogique. Une fois ces dédoublements faits, il reste peu d'heures, 6 heures dans le braille qui permettront de rémunérer les différents projets des collègues de l'enseignement adapté.

Les 2 dotations (adaptée et générale) interfèrent l'une avec l'autre car des PLC (professeurs de lycée et collège) peuvent intervenir en adapté et des PE (professeurs des écoles) peuvent intervenir en général pour les élèves en difficulté notamment. Elles ont donc des impacts l'une sur l'autre.

Pour l'enseignement général, il y a 3 divisions en 6ème, 4 en 5ème, 4 en 4ème et 4 en 3ème. La répartition s'est d'abord faite avec les horaires obligatoires des élèves (sans la 2ème LV2 et le latin). Cela consomme 85 % des moyens. Il reste donc 15 % d'autonomie. La 2^{nde} LV2 consomme 1 % des moyens, ainsi que le latin. Il reste 13 % d'autonomie. Dans certains établissements, la question s'est posée de conserver ou non ces 2 options au vu du nombre d'élèves inscrits. Ce n'est pas le cas dans notre collège mais la question pourrait se poser à l'avenir. Les équipes ayant fait des propositions pédagogiques, l'autonomie est utilisée : toutes les demandes ont pu être validées. Il reste alors 5,5 heures dans le braille.

Les demandes des équipes étaient :

- conserver l'AP (aide personnalisée) tel qu'il est actuellement, avec des groupes à effectif variable : le professeur de la classe garde les élèves les plus en difficulté sur une période plus ou moins longue, un autre professeur de la même discipline prend l'autre partie des élèves pour consolider des points ou aller plus loin.
- conserver les dédoublements de classe, notamment en sciences, en mathématiques, en histoire/géographie, en français.
- faire de la co-intervention : 2 professeurs pour une même classe, soit de la même discipline ou avec un PE ou d'une autre discipline.

Le principal rappelle que le vote porte sur la répartition des moyens et pas sur les postes des enseignants.

Des moyens plus importants ont été répartis sur le français et les mathématiques car le diagnostic de l'an dernier pointait des soucis dans ces disciplines, les résultats variants entre l'entrée et la sortie de l'établissement des élèves.

Les moyens portent davantage sur le niveau 6ème pour que les élèves prennent un bon départ et sur le

niveau 3ème pour préparer le diplôme et la poursuite après la 3ème.

Les conséquences de ces répartitions sont :

- aucune dans l'enseignement adapté,
- le BMP (bloc de moyens provisoires) de français passe de 11h à 8h,
- le CSD (complément de service donné) en allemand passe de 8h à 10h30,
- le CSR (complément de service reçu) en espagnol passe de 12h à 10h30,
- le BMP de technologie est supprimé,
- le CSD de SVT vers la physique/chimie passe de 8h à 3h mais est compensé par un CSD vers l'enseignement adapté de 6h,
- un CSD en éducation musicale de 1h vers l'enseignement adapté,
- le CSD d'arts plastiques passe de 2h à 3h en enseignement adapté,
- le BMP d'EPS passe de 10h à 3h mais l'enseignant concerné a un poste au lycée professionnel.

Lorsqu'on regarde la différence entre les apports des enseignants et les besoins des élèves, on constate qu'il y a une grande différence en mathématiques. Pour les prochaines années, lorsque les moyens donnés auront porté leurs fruits et que les élèves ne seront plus en difficulté en mathématiques, le poste se retrouvera partagé. Cette année, beaucoup de collègues ont pris des HSA, au-delà des 2 HSA qui peuvent être imposées, ce qui sauve le poste de mathématiques. La répartition n'a pas été travaillée dans ce sens mais, au final, cela fonctionne. Ce ne sera probablement pas le cas l'an prochain.

Un enseignant demande ce qu'il en est de l'AP et des EPI. Pour l'AP, il n'y a pas de souci, les moyens permettent de poursuivre. La question s'est posée pour les EPI qui peuvent être faits en co-intervention ou sur le cours sans moyen supplémentaire. Certains EPI sont arrêtés pour un temps, d'autres se poursuivent, de nouveaux sont créés. Ils seront rémunérés en HSE s'il y a des besoins.

Les cases rouges apparaissant dans la répartition sont les heures dues aux enseignants en service partagé, elles arrivent plus tard dans l'année.

1.1. Résultats du vote pour la ventilation de la DHG en enseignement spécialisé :

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

1.2. Numéro d'acte généré :

1.3. Résultats du vote pour la ventilation de la DHG en enseignement général :

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Oral DNB

L'oral du DNB (diplôme national du brevet) est une épreuve finale de 100 points sur les 800 points permettant d'avoir le diplôme. Les élèves présentent un projet de leur choix dans les EPI et les parcours qu'ils ont suivi de la 5ème à la 3ème. Les parcours sont :

- parcours citoyen
- parcours santé
- parcours avenir
- parcours d'éducation artistique et culturel.

L'oral se déroule en 2 parties : l'exposé puis un entretien. Il se fait soit individuellement, soit par 2 (dans ce cas, le temps de passage augmente). Il y a possibilité de faire une partie de l'exposé en langue étrangère.

Un élève demande combien de temps se fait cette partie en langue étrangère. Il est possible de faire tout l'exposé ou une petite partie.

La grille d'évaluation a été revue en conseil pédagogique pour un rééquilibrage des points. Pour le calendrier, les élèves auront la présentation de l'épreuve par les professeurs principaux, ils recevront ensuite un courrier pour choisir leur sujet et les modalités de passage avant le 18 mars. En mars/avril, ils auront un cours en technologie pour les aider à construire un support numérique. Un oral blanc aura lieu la semaine du 9 au 13 mai avec un seul professeur jury. L'épreuve finale aura lieu le 1 juin où la demi-journée sera banalisée, avec 2 professeurs par jury.

2.1. Résultats du vote pour la ventilation de la DHG en enseignement spécialisé :

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

RUBRIQUE III. Gestion financière

1. Admission en non valeur

1.1. Il y a une créance non payée par une famille de 62,60 euros.

1.2. Résultats du vote

Vote : ACTE – AVIS – VOEU

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. DBM Pour information

2.1. Mme Ledys a fait des rééquilibrages pour la demi-pension, ce qui n'a pas été dépensé a été reversé au conseil départemental. Le constat sur les produits scolaires 2022 donne une différence de -25 576,12 euros sur les prévisions de recettes. Depuis janvier, il y a 540 repas de moins que prévu à cause des cas Covid et cas contact. Au 31/12, il n'y avait plus de stock : 367,66 euros.

RUBRIQUE IV. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses. Le principal donne des informations sur la période en cours.

Il y a une visite de santé et sécurité au travail aux ateliers de l'enseignement adapté prévue le 22/02. Celle-ci avait été annoncée avant l'accident du collègue d'atelier. La dernière visite date de 2009. Les inspecteurs pointent des éléments qu'ils notifient puis le principal doit y remédier.

Pour la restauration scolaire, les conditions sanitaires font que le chef de cuisine modifie parfois les menus. Il y a de nombreux absents, les produits sont frais, il évite donc le gaspillage. Le chef de cuisine gère très bien ses stocks et s'adapte au nombre de repas qui lui sont transmis le matin même. Il y a donc des variations par rapport aux menus envoyés pour éviter le gaspillage.

Point Covid : la situation est compliquée depuis janvier. Pour les chiffres élèves, la courbe augmente. La contamination est plus importante chez les 6ème qui ne sont pas vaccinés puis elle se propage aux autres niveaux. Le tracking des cas contacts revient maintenant à l'établissement, avec des protocoles qui varient régulièrement. Les familles sont compréhensives, le principal les en remercie. Cette semaine, il y a eu environ 50 cas. Cela pose aussi des problèmes pédagogiques avec des élèves qui arrivent, qui repartent. Le suivi est plus compliqué. Un enseignant d'EPS précise que certains élèves ne pourront pas être évalués au 2ème trimestre car ils n'ont pas pu s'entraîner suffisamment. La piscine est fermée mais sera ouverte après les vacances. L'AS est fermée pour les 2 dernières semaines au cas où il y aurait une influence mais reprendra après les vacances. Les personnels ont été peu touchés sauf en vie scolaire où il y a eu 2 semaines compliquées (seulement 2 AED présents). Le principal remercie les professeurs qui ont pris des classes sur les heures d'étude pour soulager la vie scolaire. Les agents et les professeurs ont été peu touchés, l'administration a été épargnée.

Le conseil départemental a autorisé à déduire les jours d'absence dès le 1^{er} jour (contre 4 jours habituellement) de la facture de restauration pour les cas Covid et cas contact, d'où l'importance de l'attestation. Un parent demande si les attestations reviennent. Le principal répond qu'elles reviennent presque.

Les sorties sont gelées pour le moment, la tendance est à la réouverture totale après les vacances de février.

18h55 fin de la séance.